

BOURSE DE LA FONDATION RICHE 2023/2024



DOSSIER DE BOURSE

Partie réservée à l'administration

Dossier complété et reçu, le

N° d'étudiant : / / / / / / / / / N° INE : / /
/ / / / / / / / /

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Département ou pays :

Nationalité :

N° personnel de Sécurité Sociale :

Adresse :

.....

Téléphone :

Portable :

Code postal :

Commune :

e-mail

.

10 bourses seront remises par la Fondation Riché à destination des étudiants en cours d'obtention d'une double licence ou d'une licence en droit, avec au moins une mention Assez Bien en 1^{ère} et 2^{ème} de licence.

1/ Validation de vos études :

Indiquez ci-dessous le détail de toutes les années d'études effectuées dans l'enseignement supérieur (post-baccalauréat) et éventuellement les diplômes obtenus à Paris Nanterre.

Année universitaire	Établissement et UFR fréquentés	Diplôme ou examen préparé	Résultats obtenus Préciser la Mention
2023/2024	Paris Nanterre UFR DSP	Licence 3 :	En cours
2022/2023			
2021/2022			

2/ Charte

Dans le cadre de la convention qui a été conclue entre la Fondation de France au nom de la Fondation RICHÉ, et l'UFR de Droit et de science politique (DSP) de l'Université Paris Nanterre, les parties s'accordent à respecter un certain nombre d'engagements.

1. La Fondation RICHÉ

La Fondation de France s'engage au nom de la Fondation RICHÉ à apporter son soutien à des étudiants de l'UFR de Droit et de science politique (DSP) de l'Université Paris Nanterre dans leur insertion professionnelle.

Ce soutien prend la forme :

- d'attribution de bourses d'études
- et/ou d'une aide à l'insertion dans la vie professionnelle par:
 - o une étude personnalisée pour définir leur projet professionnel
 - o un « coaching » pour bâtir un CV pertinent
 - o un accompagnement dans les démarches d'entretien de recrutement, notamment par des simulations de rendez-vous

2. L'étudiant boursier

Dans l'année de délivrance de la bourse et/ou de l'aide à l'insertion professionnelle, l'étudiant boursier s'engage à faire tous les efforts nécessaires pour participer aux actions et aux aides qui lui seront proposées. En particulier il s'engage à rencontrer les représentants de la Fondation 6 fois dans l'année universitaire.

Pour l'avenir l'étudiant s'engage à apporter son soutien à la Fondation Riché Enfance et Jeunesse dans l'insertion professionnelle des étudiants des promotions ultérieures. La mise en place d'un réseau d'anciens étudiants ayant bénéficié de ces bourses est en effet essentielle pour assurer le développement du dispositif.

3/ Modalités de retour du dossier à l'Université

Nous vous demandons de retourner votre dossier au plus tard le lundi 06 novembre 2023 dernier délai :

👉 **Par mail à l'adresse suivante :** candidaturesentraideetdroit@gmail.com

4/ Liste des pièces à joindre au dossier :

- ✚ Une lettre de motivation (2 pages maximum)
- ✚ Un Curriculum Vitae
- ✚ Les photocopies des relevés de notes de Licence (1^{ère} et 2^{ème} année)
- ✚ La photocopie recto-verso de la carte d'étudiant 2023/2024
- ✚ Notification définitive de bourse 2023/2024 ou à défaut, l'avis conditionnel

📁 Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

Une audition des candidats présélectionnés aura lieu le **jeudi 16 novembre 2023 et vendredi 17 novembre 2023 en salle F142 (Bat. Veil)**

Réunion avec les lauréats 2023-2024 le **mercredi 22 novembre 2023 à 18h30 en salle F141 (Bat. Veil)**

Je certifie avoir pris connaissance de la charte du partenariat entre la Fondation de France et l'Université Paris Nanterre, et de la liste des pièces à joindre

J'atteste l'exactitude des renseignements et l'authenticité des documents fournis. Je note que les pièces figurant dans le dossier ne me seront pas restituées.

Fait à ,

le

.....

Signature de l'
étudiant(e):

LA FONDATION RICHÉ ENFANCE ET JEUNESSE

La Fondation RICHÉ Enfance et Jeunesse créée en 2008 sous l'égide de la Fondation de France soutient des projets d'intérêt général en faveur des enfants et des jeunes en France et à l'étranger.

Site internet : www.fondationriche.org

LA FONDATION DE FRANCE

La Fondation de France est le trait d'union entre les donateurs et fondateurs et les personnes en difficulté. Les dons reçus lui permettent d'agir pour que ces personnes vivent mieux, grâce à des solutions concrètes les mieux adaptées. Née en 1969, elle a plus 45 ans.

Depuis sa création, la Fondation de France a évolué en permanence, inventant des solutions nouvelles pour répondre de façon adaptée aux besoins des personnes, dans une société en pleine mutation. Elle a aussi aidé à la création de plus de 700 fondations sous son égide.

Site internet : www.fondationdefrance.org

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter l'association des anciens lauréats à l'adresse suivante : candidaturesentraideetdroit@gmail.com